

## PEINTRE (H/F)

### PROFIL DE POSTE

<b>Cadre d'emploi :</b>	Filière technique – catégorie C - Adjoint technique territorial
<b>Direction :</b>	Direction des services techniques
<b>Service :</b>	Direction bâtiments - Régie bâtiments
<b>Rattachement hiérarchique :</b>	N+1 Chef d'équipe peinture, vitrerie et applicateur de revêtement N+2 : Responsable de la Régie Bâtiment
<b>Lieu de travail :</b>	Centre technique municipal / tous secteurs de la ville

*Ce descriptif de poste est évolutif. La liste des tâches est susceptible d'évoluer pour tenir compte des nécessités du service public.*

<b>MISSION DU SERVICE</b>	<p>La direction des bâtiments assure la maintenance, l'amélioration, la gestion du patrimoine de la ville dans le domaine des équipements publics bâtis (sécurité des biens et des personnes, sécurité incendie, mise aux normes PMR des bâtiments, maîtrise énergétique, pérennité des bâtiments).</p> <p>La Régie Bâtiments (20 agents), est principalement en charge de la maintenance, du dépannage et de l'amélioration du patrimoine de la ville.</p>
<b>FINALITE DU POSTE</b>	<p>Sous l'autorité du chef d'équipe, le peintre contribue à maintenir en bon état le patrimoine de la Ville en effectuant les travaux de peinture et de revêtement. Pour ce faire, il suit les directives, se réfère aux documents techniques et veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité.</p>
<b>ACTIVITES PRINCIPALES ET SPECIFIQUES</b>	<p><b>1/Activités principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réaliser tous travaux de peinture et de revêtement</li><li>- Remplacer des vitrages et/ou mettre en sécurité le périmètre lors de bris de glace, avant intervention</li></ul> <p><b>2/Activités spécifiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Participer, avec les autres services, à l'installation, au montage, à la réparation de stands, à l'installation des barrières de sécurité et toutes autres interventions techniques, lors des événements municipaux</li></ul>
<b>COMPETENCES/QUALITES REQUISES</b>	<p><u>Savoirs / connaissances théoriques :</u> Connaissances des différents supports et des revêtements Maîtrise des règles de sécurité en lien avec le travail en hauteur et la protection contre les poussières et les produits volatils nocifs et de l'utilisation des EPI. Connaissances de la réglementation des ERP (accueil de publics)</p> <p><u>Savoir-faire/savoirs techniques :</u> Maîtriser les différentes techniques de peinture en fonction des supports Maîtriser la lecture de plan, de cahier des charges, de mode d'emploi... Prendre en compte les consignes et les appliquer Protéger son intervention Préparer les supports pour les peindre ou les revêtir selon la qualité de finition définie Rendre compte des anomalies</p>

	<p>           Monter les échafaudages simples de faible hauteur            Remplacer des vitres            Diagnostiquer la limite au-delà de laquelle l'appel à un spécialiste est indispensable            Organiser son travail en fonction des directives         </p> <p> <u>Posture professionnelle :</u>            Terminer son travail avec précision            Ecouter et appliquer les consignes            Travailler en équipe (écoute, entraide, politesse)            Rendre compte à sa hiérarchie         </p>
<p> <b>FORMATIONS ET EXPERIENCES REQUISES</b> </p>	<p>           Diplômé(e) d'un CAP/ BEP peintre, vitrerie, applicateur de revêtements            Expérience minimale de deux ans souhaitée            Permis VL obligatoire            Habilitations (nacelle électrique /échafaudage)         </p>
<p> <b>LIAISONS ET RELATIONS FONCTIONNELLES</b> </p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Relations internes</li> </ul> <p>           La direction des services techniques            Le personnel municipal de tous les services         </p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations externes</li> </ul> <p>           Le public         </p>
<p> <b>CONDITIONS D'EXERCICE</b> </p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Horaires/temps de travail 37.30 heures par semaine de 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h Horaires variables lors de manifestations municipales</li> <li>▪ Moyens techniques mis à disposition Un véhicule de service mis à disposition pour les déplacements sur la ville</li> <li>▪ Prévention des risques professionnels Travail en hauteur, nécessitant d'être courbé et à genoux Manipulation de matériaux et d'outils dangereux Port de charge</li> <li>▪ Équipements obligatoires Tenue de travail mise à disposition par l'employeur dans le cadre du respect des règles de sécurité : port des EPI (gilet de sécurité, protection acoustique, protection faciale, ...).</li> </ul>
<p> <b>REMUNERATION</b> </p>	<p>           Rémunération statutaire, régime indemnitaire et prime annuelle         </p>